#### La parole à nos lecteurs

#### Voudriez-vous, vous aussi, prendre la parole? Envoyez-nous votre intervention à l'adresse: maghreb@videotron.ca ou à La parole, ce mois-ci, est à Sylvio Le Blanc de Montréal

#### redaction@maghreb-canada.ca

## La pub des «Loups»

La pub républicaine dite des «Loups» («Wolves»), vue par des millions de personnes, est indigne d'un parti qui se respecte. Elle assimile les loups aux terroristes, qui attendent le premier moment de faiblesse venu pour attaquer les États-Unis, ce qui ne manquerait pas d'arriver si, par malheur, le démocrate Kerry était élu. J'espère que les Etats-Uniens ne seront pas dupes. Outre la bassesse du procédé au niveau politique, cette sinistre pub ranime des peurs ataviques, ce dont le loup, un mammifère en sursis en bien des endroits sur la planète, n'avait pas besoin (dans un pays surtout où les armes pullulent et où bien des utilisateurs ont la gâchette facile).

Le loup a représenté la mort pour toutes les civilisations qui l'ont connu. Ce n'est que depuis quel-

réhabilité aux yeux d'un nombre croissant de personnes mieux informées. Les biologistes l'ont constaté : là où on a réintroduit le loup après une malheureuse éclipse due à l'homme, l'équilibre s'est de nouveau rétabli au sein de la faune. Il s'en prend surtout aux individus faibles, malades ou vieux d'un troupeau, l'assainissant ainsi.

Qu'attendent des amies des animaux comme Adjani et Bardot pour réagir, utilement, pour une fois? Ne voient-elles pas que Bush fait un grand tort au loup? Superficielles, épousant les mauvaises causes, elles vont probablement préférer de nouveau s'en prendre aux fiers chasseurs de loups marins (phoques), dont les louveteaux (blanchons) en surnombre, qui engloutiront bientôt des centaines de morues en «sous nombre», ont l'avantage d'être mignons comme tout, contrairement aux stupides oies gavées et aux méchants taune serais pas surpris que Greenpeace les appuie dans leur saga et prenne des photos payantes.

#### Le colis piégé de **Postes Canada**

Dorénavant, le courrier entrant au pays - en particulier celui en provenance de nos voisins du Sud - et ne comportant pas une adresse complète, sera retourné à l'expéditeur. Comme par exemple une carte de Noël n'ayant que la seule mention «grand-père» comme destinataire.[1]

Quel sort réservera-t-on aux milliers de cartes adressées au Père Noël, qui, comme nombre d'enfants dans le monde le savent, vit au pôle Nord, quelque part au Canada? L'équipe de postiers et de facteurs qui, chaque année, répondaient bénévolement et généreuse-

ques décennies seulement qu'il est reaux trucidés dans l'arène. Et je ment aux enfants rêveurs et candides, remettra-t-elle cela cette année?

> Pauvre Société canadienne des postes, qui aura réceptionné un colis piégé des Etats-Unis. En l'ouvrant, l'anthrax de la peur du terrorisme lui aura sauté à la figure et l'aura contaminée.

> Depuis quasiment leur création, les Etats-Unis ont eu besoin d'ennemis. Il y a eu un temps les communistes; il y a maintenant les terroristes et les Etats voyous. En maintenant la peur chez un peuple largement désinformé (faire avaler l'idée que l'Irak pouvait s'en prendre aux États-Unis, il fallait quand même le faire), les stratèges du gouvernement font diversion pour mener plus librement les affaires du pays, dans l'intérêt de l'on sait qui.

> > Montréal, le 23 octobre 2004 Sylvio Le Blanc

#### Un mois au Maroc

# RETROSPECTI\

Correspondance spéciale du Maroc par J. Ben hadi

## L'Algérie brise le consensus qui a toujours caractérisé la 4ème commission de l'AG de l'ONU

La 4-ème Commission de l'Assemblée générale de l'Onu a été "contrainte" par l'Algérie à voter une résolution sur le Sahara marocain, ce qui brise le consensus qui a toujours caractérisé l'adoption des résolutions concernant cette ques-tion, a affirmé le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Pour la première fois, depuis que les Nations Unies aient décidé en 1990 de se saisir du différend régional marocoalgérien, né de la récupération par le Maroc de ses provinces du Sud, la Quatrième Commission a été contrainte par l'Algérie à voter une résolution sur cette question, brisant ainsi le consensus qui a toujours caractérisé l'adoption par ladite commission de cette résolution", a pré-cisé le ministère marocain des Affaires Etrangéres dans un communiqué.

Pourtant, a-t-on ajouté de même source, dès le début des travaux sur ce point, les deux délégations, marocaine et algérienne, s'étaient mises d'accord pour travailler ensemble en vue d'un consensus, en se limitant à actualiser la résolution A/58/109 adoptée par l'Assemblée générale en 2003, en vue d'y introduire les nouveaux développements enregistrés depuis lors.

Alors que les négociations se poursuivaient entre les deux délégations sous les auspices du président de la Quatrième Commission, comme c'était la

tradition, l'Algérie a pris la décision unilatérale de présenter un projet de résolution qui s'écarte de l'approche convenue entre les deux parties afin de préserver le consensus de l'année dernière, a poursuivi le communiqué.

Dans son projet, a-t-on rappelé, l'Algérie a mis en exergue la résolution 1495 du Conseil de sécurité de juillet 2003, et particulièrement son passage sur l'appui au Plan de paix, en ignorant le contenu et l'apport de la résolution 1541, adop-tée par le même Conseil, le 29 avril 2004. Plus encore, l'Algérie a éliminé dans sa résolution toute mention du Représentant spécial, pourtant mandaté par le Secrétaire général, dans le cadre des prérogatives que lui reconnaît la Charte, pour poursuivre les efforts tendant à dégager une solution politique définitive et acceptable pour tous.

Le communiqué a fait savoir que l'Algérie a rejeté toutes les médiations et les propositions émanant de plusieurs pays et groupes de pays, y compris de membres permanents du Conseil de sécurité, destinées à préserver le consensus, et a persisté dans sa volonté de faire obstruction à toute formulation qui reconnaît le rôle du Représentant spécial et appuie ses efforts.

L'obstination de l'Algérie à faire passer, coûte que coûte, un projet de résolution qui conteste l'autorité du Secrétaire gé-

néral des Nations Unies et interfère dans ses attributions, traduit une volonté délibérée de compromettre les pro-chains débats du Conseil de sécurité sur cette question et partant de bloquer tout progrès sur la voie d'un règlement défi-nitif et durable de ce différend, a souligné le communiqué.

Les résultats du vote sur le projet algérien ont démontré que la communauté internationale demeure attachée à une solution politique négociée et définitive de ce différend, a indiqué la même source, ajoutant qu'en effet, il est significatif que sur les 191 membres des Nations Unies, seuls 52 ont voté en faveur dudit projet, alors que 89 pays se sont abstenus et 50 n'ont pas pris part au

Ainsi, donc, les trois quarts de la communauté internationale, dont les deux tiers des Etats africains, l'ensemble des membres de l'Union européenne et 11 sur les 15 membres du Conseil de sécurité, se sont abstenus d'appuyer la résolution algérienne, renouvelant par la même leur confiance et leur encouragement au Secrétaire général et à son représentant spécial pour persévérer sur la voie d'une solution politique consensuelle et définitive de ce différend, a noté le communiqué.

Le message d'ouverture et d'attachement du Maroc à la légalité internatio-

nale, transmis à la communauté internationale à travers des campagnes d'explication et des contacts diligents et soute-nus, a donc été bien reçu et s'est manifesté dans ce vote en faveur d'une dynamique de paix dans la région du Maghreb, a affirmé la même source.

Au-delà de l'arithmétique, les tractations à la Quatrième Commission, la mobilisation qui les a accompagnées et les médiations entreprises durant ces derniers jours confirment une réalité incontournable : le différend sur le Sahara est bel et bien un différend maroco-algérien et l'Algérie demeurera comptable vis-à-vis du Conseil de sécurité dont elle est membre, et de l'ensemble de la Communauté internationale pour tout retard dans son règlement, a souligné le communiqué.

Pour ce qui le concerne, le Royaume du Maroc a réitéré, le 16 octobre 2004, au Secrétaire général des Nations Unies par la voix la plus autorisée, celle de Sa Ma-jesté le Roi "la volonté sincère du Royaume de continuer à coopérer pleinement avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, ainsi qu'avec son Représentant spécial, M. Alvaro De Soto, en vue de parvenir à une solution politique négociée et définitive", a-t-on assuré de même source